

# RÉUNION DU 06 JUILLET 2010

Le six juillet deux mille dix, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt quatre juin deux mille dix, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique DHORNE, Maire.

Etaient présents : Gilles LEROUX ; Francine DELPIERRE-DESPLANCHES ; Jean-Paul MOLIN ; Anita CORON ; Francis ANDRIEU ; Michaël BOURSE ; André BURGER ; Dominique HESDIN ; Michel BROTTTE ; Laurence LESTIENNE ; Marcel LEVEQUE ; Christiane CLAISSE ; Christine LEMPEREUR.

Absent excusé : Philippe BOYENVAL (pouvoir donné à Anita CORON)

Secrétaire de séance : Gilles LEROUX

Compte rendu affiché le : 13 juillet 2010

## **I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 JUIN 2010.**

*☛ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.*

## **II - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT D'AMIENS MÉTROPOLÉ : AVIS À DONNER.**

\* Lecture est faite du courrier du vice-président d'Amiens Métropole, Jean-Claude RENAUX, du 11 juin 2010.

\* Monsieur le Maire fait lecture de la note de synthèse destinée aux communes.

\* Monsieur le Maire rappelle que le dossier complet est à la disposition des conseillers en mairie depuis environ 1 mois.

*Conformément au code la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal est appelé, par la présente délibération, à faire connaître l'avis de la commune d'Hébécourt sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par le Conseil Communautaire d'Amiens Métropole par délibération du 03 juin 2010.*

*Ce projet de P.L.H. porte sur une durée de 6 ans (2011-2016). Il a été établi en concertation avec les élus représentants les 33 communes composant la Communauté d'Agglomération, l'Etat et les principaux partenaires locaux.*

*Ce projet est constitué des éléments suivants :*

*- le diagnostic*

*- les orientations*

*- le programme d'actions*

*Les orientations du projet de PLH visant à :*

*- restaurer une croissance démographique en rapport avec les ambitions de l'agglomération,*

*- permettre l'accès au droit au logement pour tous.*

*Elles sont conformes au volet stratégique du projet urbain métropolitain élaboré en 2009, qui met en avant l'ambition de créer ensemble une métropole compacte, dense et fluide, en capacité de renforcer son rôle de capitale régionale.*

*Le programme d'actions est organisé autour de six points :*

1. *construire plus, une nécessité pour répondre aux besoins : une ambition de construire 8 400 logements en six ans, soit 1 400 logements par an en moyenne aujourd'hui (1100 sur Amiens), dont un peu plus de la moitié consacrée (710 / an) aux logements aidés (locatif social 30% et accession sociale à la propriété 20%). La répartition géographique permet un développement équilibré de l'agglomération.*
2. *construire mieux : promouvoir un habitat de qualité dans un environnement sauvegardé et mis en valeur et proposer une offre d'habitat économiquement soutenable.*
3. *poursuivre la rénovation urbaine.*
4. *accompagner les mutations urbaines des quartiers : requalifier le parc existant dans les quartiers anciens d'Amiens, les centres bourgs et les communes rurales.*
5. *favoriser l'accès au logement et à l'hébergement des personnes ayant des besoins spécifiques*
6. *construire et mobiliser un partenariat durable pour réaliser les objectifs du P.L.H.*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code de la construction et de l'habitation,*

*Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole du 03 juin 2010 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.),*

*Vu le projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) d'Amiens Métropole,*

*Considérant que le projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) d'Amiens Métropole est soumis pour avis à la commune d'Hébécourt,*

### **DELIBERE**

*Article 1 : Un avis favorable est émis sur le Programme Local de l'Habitat d'Amiens Métropole tel qu'arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 03 juin 2010.*

*Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.*

## **III - ELABORATION D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS.**

\* Le 27 mai dernier, le Préfet a invité tous les maires de la Somme à une journée territoriale de l'accessibilité pour rappeler les obligations légales prévues par la loi du 11 février 2005.

\* Avec M. MOLIN, Monsieur le Maire a élaboré un cahier des charges (modèle fourni par la DDTM) qui va permettre de faire un appel d'offres. Les résultats sont attendus pour fin septembre.

\* Un avis sera publié début août dans un journal local.

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'aux termes de l'article 45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n°2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.*

*Il est précisé, que, par application du décret, la commune doit porter sa décision d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics à la connaissance du public par affichage en mairie pendant un mois.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :*

*1/ d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune ;*

*2/ précise que cette décision est portée à la connaissance du public par affichage à la porte de la mairie pendant un mois.*

## **IV - ADOPTION DU DICRIM (DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS).**

\* Ce document a été réalisé par Monsieur le Maire et la commission information.

\* Monsieur le Maire indique qu'il a attendu volontairement que le DICRIM de la ville d'Amiens soit paru pour établir celui d'Hébecourt, car, dès 2007, des réunions avaient eu lieu sur le sujet.

*Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le Maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.*

*Selon les dispositions prévues au décret 2004-554 du 9 juin 2004, les communes présentant un risque particulier, doivent être dotées d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce document qui présente un caractère obligatoire est réalisé à partir d'informations portées par le Préfet. Il sera consultable gratuitement en mairie, les concitoyens devront être informés par voie d'affichage.*

*Notre commune est concernée par les cavités souterraines existant sur son territoire, même si le risque est décrit comme faible.*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal approuve le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs tel qu'il lui est présenté.*

## **V - QUESTIONS DIVERSES.**

### 1/ Modification du POS et élaboration d'un PLU.

\* Lectures est faite du courrier de Mme Martine CARON-DELARCHE et Mme Nadine CARON-GUIZELIN demandant la mise en terrain à bâtir des parcelles Ac n°48 et ZL n°1.

\* Lecture est faite du courrier de M. Vincent MARTIN demandant que le fond de sa parcelle soit retiré de la zone "cultivée à protéger".

\* Lecture est faite du courrier du Préfet sur le zonage archéologique.

### 2/ Diagnostic accessibilité salle communale.

Un appel d'offres est en cours pour effectuer le diagnostic accessibilité de la salle communale (établissement recevant du public), c'est une obligation avant le 31/12/2010.

### 3/ Tirage au sort jury d'assises.

La réunion s'est passée à Boves le 24 juin dernier ; Hébecourt n'a pas été tiré au sort.

### 4/ Dissolution de l'association "Détente et Loisirs".

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail du 01/04/2010 de son président, Monsieur Michel BROTTÉ.

### 5/ Association "Picardie Regards Croisés".

Monsieur le Maire a reçu M. LEPLAT qui lui a expliqué avoir conçu le projet avec M. BENZ de créer un livre sur le canton de Boves. Il exécute des aquarelles sur quelques lieux de chaque village et M. BENZ retranscrit des textes, histoires et/ou anecdotes qui lui sont contés par les gens des villages.

### 6/ Transports d'Amiens Métropole.

#### A/ Transports à la demande :

\* Amiens Métropole va mettre en place sur Hébecourt au 1<sup>er</sup> septembre 2010, un transport à la demande.

- Dans l'attente du Plan de Développement Urbain, Amiens Métropole préconise l'instauration de transport à la demande de 2 allers/retours par jour avec des points de rattachement (Dury ou Sains en Amiénois) ligne 14 ou 9.

- Prix d'un course = transport à la demande + ligne régulière.

- La ligne régulière ne sera instaurée que si la demande est conséquente.

- Une information va être faite par le service Mobilité d'Amiens Métropole début août.

**B/ Transport scolaire**

Le Syndicat Scolaire a dénoncé la convention signée avec Amiens Métropole sur le transport des enfants. Des pourparlers ont lieu actuellement sur le sujet.

**7/ Aménagement de la traversée d'Hébécourt.**

Par courrier du 29/06/2010, le service Sécurité Routière et Circulation du Conseil Général donne des préconisations sur l'étude d'aménagement sécuritaire de la traverse d'Hébécourt.

**Séance levée à 19h32.**

**COMPTE-RENDU LU ET  
APPROUVÉ  
PAR TOUS LES MEMBRES  
PRÉSENTS.**